

**COMMUNE d'AIGREFEUILLE**  
31280 AIGREFEUILLE

2023/2/page 2

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de membres L'an deux mille vingt trois  
En exercice : 11 le 5 avril à 19 h 00  
Présents : 6 le Conseil d'Administration du CCAS d'AIGREFEUILLE  
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 27 mars 2023 A la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ.

**PRÉSENTS :**

**Mmes et Ms : ANDRÉ Christian, AFONSO Djemilla, LOUBET Marine, QUINTANO Christophe, SCHNEIDER Pascale, SEMENE Marie-Ange**

**Absents excusés : Lucie DUCROS procuration à Djemilla AFONSO**

**Mary POUPOT procuration à Marie-Ange SEMENE**

**Laurence PILPRÉ procuration à Marine LOUBET**

**Thomas PIGASSE procuration à Christophe QUINTANO**

**Anne de LADOUCKETTE procuration à Pascale SCHNEIDER**

**Secrétaire : Mme LOULIER Nathalie (adjoint administratif)**

**Objet :**

**Approbation du Compte de Gestion 2022**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le trésorier a réalisé le compte de Gestion du Budget du CCAS pour l'année 2022.

Ce compte de Gestion tient compte de l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Monsieur le Président précise que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. De plus, il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget du CCAS 2022 :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Où cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 5 avril 2023

Et de la réception en Préfecture le

Le Président,

Le Président,